

## Le financement de la recherche est un investissement, non une variable d'ajustement des déficits publics

Communiqué de l'Académie nationale de médecine\*

24 septembre 2024

Le déficit public de 5,6% du PIB a conduit la Commission européenne à engager une procédure de déficit excessif à l'encontre de la France ce qui pourrait nécessiter de sévères mesures d'économie visant à rétablir les finances publiques.

Alors que le Parlement va voter le Projet de loi de finances et le Projet de loi de la sécurité sociale pour 2025, l'Académie nationale de médecine met en garde contre une réduction du financement de la recherche publique qui est un investissement essentiel à la souveraineté de notre pays, à son développement économique et social, et à la santé de ses citoyens.

Contrairement à ce qui s'est produit dans des pays voisins, le financement français de la recherche en biologie-santé n'a pas augmenté au cours des vingt-cinq dernières années, conduisant à un déclin dans ce domaine et un affaiblissement dans l'innovation [1,2]. L'Académie nationale de médecine considère que ce financement doit être porté à un niveau au moins comparable ceux alloués par les principaux pays Européens.

Cet investissement budgétaire doit être accompagné d'une réduction des coûts structurels et d'une refonte de l'organisation de la recherche, en particulier :

- Réduire des procédures administratives qui n'ont fait que s'accroître au cours des dernières années. Chronophages, elles ralentissent l'activité des laboratoires et empiètent sur les crédits affectés à la recherche ;
- Simplifier l'organisation de la recherche en distinguant politique de site et programmation nationale [3,4] ;
- Réformer les procédures d'allocation des budgets de la recherche clinique du Ministère chargé de la santé [5] ;
- Soutenir l'innovation en santé en renforçant des dispositifs qui se sont révélés performants, essentiels à la réindustrialisation du pays, en particulier en matière fiscale [6] ;
- Renforcer la politique Européenne de la recherche et de l'innovation pour rapprocher de celles des USA et de la Chine.

### Références

- [1] Rapport 21-06. Réformer la recherche en sciences biologiques et en santé : partie I, le financement. Bull Acad Natl Med 2021;205:694-702
- [2] Plan de rénovation de la recherche biomédicale. A-M. Armanteras et M. Tunon de Lara <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-05/rapport---plan-de-r-novation-de-la-recherche-biom-dicale-33138.pdf>
- [3] Rapport 21-07. Réformer la recherche en sciences biologiques et en santé : partie II, l'organisation. Bull Acad Natl Med 2021;205:703-718
- [4] Vers une organisation intégrée du financement de la recherche dans les universités : un UKRI à la française. Bull Acad Natl Med 2024;208:52-58
- [5] Comment réformer les financements de la recherche hospitalière par les MERRI du ministère de la Santé et de la Prévention. Bull Acad Natl Med 2024;208:414-417
- [6] Rapport 24-01. L'innovation en santé : une action volontariste de l'État face à la complexité de son organisation. Bull Acad Natl Med 2024;208:405-413

\*Communiqué validé par les membres du Conseil d'administration le 23 septembre 2024.